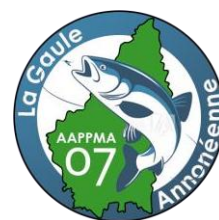




LAC DE VERT RÈGLEMENT ANNÉE 2022



Généralités

Ce lac, situé sur la commune de Vernosc, est la propriété de l'Association Syndicale Autorisée du ruisseau de Vert.

Pour avoir le droit de pêcher sur ce lac, en plus de la carte de pêche, il faut **obligatoirement** s'acquitter d'une cotisation annuelle spéciale (timbre), ou d'un titre d'autorisation journalière (ticket) de pratique de la pêche sur le plan d'eau de Vert.

PÊCHER AU LAC DE VERT : TIMBRES ET TICKETS D'ACCÈS, POUR QUI ?

Type d'autorisation à acquérir pour pratiquer la pêche au lac de Vert	Qualité du pêcheur	Pêcheurs titulaires d'une carte de pêche adulte de l'APPMA La Gaule Annonéenne (Carte Personne Majeure, Carte Personne mineure, Carte promotionnelle « Découverte Femme »)	Pêcheurs titulaires d'une Carte Découverte - 12 ans de l'AAPPMA La Gaule Annonéenne	Pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche d'une autre AAPPMA (Ardèche ou autres départements), quelle que soit la carte	Pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche La Gaule Annonéenne ou autre AAPPMA, souhaitant acquérir une autorisation journalière de pêche au lac de Vert
Timbre 25 euros/an		X			
Timbre 20 euros/an			X		
Timbre 50 euros/an				X	
Ticket d'accès journalier à 15 euros		X	X	X	X

OÙ ACQUÉRIR UNE AUTORISATION DE PÊCHE AU LAC DE VERT (timbre annuel / ticket journalier)

	Timbres/ticket 25,00	20,00	50,00	15,00
Office du Tourisme*	OUI	OUI	OUI	OUI
L'Homme des Bois*	OUI	OUI	OUI	OUI
Tabac Annonay Alessandri *	OUI	OUI	NON	NON
Mme ROUX Presse Boulieu*	OUI	OUI	NON	NON
Vival Vernosc*	OUI	OUI	OUI	OUI

* L'Office du Tourisme Ardèche Grand Air, 1 Place des Cordeliers, 07100 ANNONAY

* Le magasin l'Homme Des Bois, 136 Rue du ruisseau, 07430 DAVEZIEUX

* TABAC - Claude ALESSANDRI, 1 place Saint Michel, 07100 ANNONAY

* MAISON DE LA PRESSE - Geneviève ROUX, Grande Rue, 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY

* Le magasin VIVAL, Les Melzassese, 07430 VERNOSC LES ANNONAY

Du samedi 12 mars au vendredi 29 avril inclus (de l'ouverture générale de la 1ère catégorie à l'ouverture du brochet en 2ème catégorie) toute technique susceptible d'attraper un brochet est interdite comme la pêche aux leurres, cuillères, vifs, mort manié...

Les jeudis de déversement de truites arc en ciel et les vendredis suivants ces déversements, le lac reste fermé à toute forme de pêche. Le lac pourra aussi être exceptionnellement fermé ou réservé pour des manifestations halieutiques.

**HORMIS POUR LA PÊCHE DE LA CARPE EN BATTERIE, LA PÊCHE EST LIMITÉE
TOUTE L'ANNÉE À UNE SEULE CANNE PAR PÊCHEUR**

- Pêche de la carpe, du sandre et du black-bass : nombre de capture conservée autorisée : 0 (zéro)
- Pêche du brochet : nombre de capture autorisée : 1 (un) brochet par jour / pêcheur. Taille de capture : uniquement entre 60 et 80 cm
- Pêche de la perche commune : nombre de captures autorisées : 3 (trois) perches par jour / pêcheur
- Pêche de la truite : Le nombre de prises est limité à six (6) truites / jour / pêcheur. Taille légale de capture : 23 cm

Outre cette réglementation propre à l'association, le règlement de la 2ème catégorie piscicole s'applique.

Empoisonnement 2022 : Cinq déversements de truites sont prévus : les jeudis 6 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril et 12 mai.

Au printemps, un déversement de poissons blancs est aussi prévu : carpes, tanches, gardons, rotengles et black-bass.

En cas de niveau d'eau exceptionnellement bas, et dans un souci de préservation de la faune piscicole, l'AAPPMA pourra être contrainte d'interdire la pratique de la pêche. Les pêcheurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement pour cette situation.

Tout pêcheur en infraction se verra exclu du Lac de Vert pour une durée minimale de 2 ans et des poursuites seront engagées.

Plus d'informations : www.annonay-peche.com

La pêche est autorisée des rives uniquement (interdiction de navigation) et elle est interdite sur la digue et sur les 30 mètres de chaque côté de celle-ci.

Avec le souci du développement d'une pêche diversifiée sur le Lac de Vert, un soutien des effectifs de poissons blancs sera régulièrement effectué.

Il est demandé aux pêcheurs au coup relâchant leurs prises de veiller à une bonne stabulation du poisson dans les bourriches lors de la session de pêche, pour une remise à l'eau, la moins impactante possible.

Les gardes particuliers de la Gaule Annonéenne sont assermentés et chargés de faire appliquer strictement cette réglementation. De nombreuses tournées de surveillance

seront continuellement effectuées au cours de la saison. Aucune tolérance ne sera accordée. Toute infraction expose le contrevenant à des sanctions et poursuites.

Amis pêcheurs, randonneurs, marcheurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes, vététistes, motards... soyez respectueux du site : veillez à préserver la paisibilité du lieu et des résidents locaux, n'encombrez pas les chemins d'accès, ne laissez aucun déchet sur et autour du plan d'eau. Merci.

En savoir plus, consultez le document édité par la Fédération de Pêche de l'Ardèche et l'Arrêté Réglementaire Permanent Préfectoral

Ce lac est la propriété de l'Association Syndicale Autorisée du ruisseau de Vert

